

## **Conseil National de la Comptabilité**

### **Projet de plan d'action pour la période 2017-2019**

Le Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité propose, pour la période 2017-2019, les actions ci-après :

- Réactivation du chantier relatif aux projets de convergence du Code Général de la Normalisation Comptable vers les normes comptables internationales IAS/IFRS et d'amendement de la loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants ;
- Examen et validation des livrables se rapportant au projet de convergence précité ;
- Finalisation du projet de loi sur les comptes consolidés et mise à jour de la méthodologie de consolidation des comptes ;
- Mise en œuvre de la réforme institutionnelle du Conseil National de la Comptabilité (CNC), selon le scénario de réforme retenu ;
- Validation et approbation du projet de règles comptables applicables aux Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) ;
- Traitement de la problématique relative au mode de comptabilisation du chiffre d'affaires et à l'évaluation des stocks par les Sociétés de Promotion Immobilière et, éventuellement, mise à jour du Plan Comptable du Secteur Immobilier (PCSI).